

Profiter de vos nouvelles lunettes en toute sérénité.

Nos garanties Sérénité



Garantie évolution de la vue

1 an

Votre vue change et vos verres ne sont plus adaptés ? Nous les remplaçons pendant entre 3 et 12 mois suivant la date d'achat 1 an sur présentation d'une nouvelle ordonnance.



Garantie casse et dommages

2 ans

Vous cassez vos verres ou les rayez accidentellement ? Ces types de dommages sont couverts entre 1 et 12 mois suivant la date d'achat.



Garantie dépannage

Pendant la fabrication de nouveaux verres de lunettes, vous pouvez bénéficier une paire de verres de dépannage¹ en moins de 24 heures. Non cumulable avec la garantie évolution de la vue.

UNIFOCAUX

29,90€

PROGRESSIFS

49,90€



Kit d'entretien et/ou Recharge produit, ou antibuée offert



6 mois pour choisir votre 2e paire



Bon d'achat 30 € valable 6 mois sur votre prochain équipement

Une seule garantie est activable sur les verres à compter de la date d'entrée en vigueur de la garantie. Les verres et monture sont remplacés à l'identique sauf pour la garantie évolution de la vue pour les verres. Garantie applicable sur présentation de la facture et de l'équipement défectueux sauf en cas de perte où une copie de la déclaration de police est obligatoire. La non utilisation des garanties ne peut donner lieu ni à un remboursement ni à une reconduction sur un nouvel équipement. Celui-ci ne bénéficie pas des garanties de l'équipement initial. Conditions de renouvellement : une franchise de XX% s'appliquera au tarif brut de l'équipement remplacé.

¹ Garantie dépannage applicable à une paire de verres unifocaux sphériques organiques 15 non traités de mêmes puissances (près ou loin) dans la limite de la gamme de puissances stockées. Livraison sous 24 heures pour une demande adressée en magasin avant 16h30 (sauf samedi).